



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

Objet:

Entretien avec Monsieur Jean GOL,
Président de la Commission des
Affaires Etrangères à la Chambre
des Représentants de Belgique.

CONFIDENTIEL

Handwritten notes:
M. Jean GOL
APA
W. H.

Bruxelles, le 16 FEV. 1990
N° 331/03.05.06/16.04.11.01

BXL

A Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale

Copie pour information à

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise
- Monsieur le Secrétaire Général
du MRND
- Monsieur le Président du CND
S/C de Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale

KIGALI.-

A traiter par
Date entrée : 20-2-90
N° Classement : 3834/16-04

Handwritten signature:
Secrétaire Général
des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'entretien que j'ai eu le 7.2.1990 avec Monsieur Jean GOL, Président de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre des Représentants de Belgique, ancien Président du Parti Libéral et ancien Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice.

Comme je vous l'ai communiqué précédemment, l'objectif de ce contact s'inscrit dans la perspective de l'audience que j'aurai bientôt avec le Président de cette Chambre, en vue de le sensibiliser sur notre souci de créer un réseau d'échanges officiels entre le CND et les institutions parlementaires de Belgique.

J'ai évoqué à mon hôte les aspects des relations que nous entendons promouvoir entre les instances législatives, en citant notamment les possibilités de procéder à des échanges d'expériences, de délégations, de documentations et d'accueil de stagiaires pour les services administratifs. J'ai développé la logique que nous percevons du suivi de l'activité des parlementaires belges à l'égard de notre pays, en indiquant que le moment est venu d'associer les élus aux missions de terrain où s'exécutent les projets financés par des crédits de coopération votés précisément par ces représentants du peuple. J'ai fait noter que sur le plan officiel bilatéral les contacts se sont développés au niveau de l'Exécutif mais que les relations entre les parlementaires restent à renforcer.

En sa qualité de militant influent au Parti Libéral, je l'ai informé des contacts que j'ai initiés au niveau des partis politiques belges et partant, lui ai formulé le vœu que le MRND puisse nouer des relations officielles et utiles avec le Parti Libéral.



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B - 1150 BRUXELLES

Le Responsable de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre des Représentants, exerçant également les fonctions de Vice-Président de cette institution, estime que le rapprochement des Parlements sur base de relations officielles est une nécessité et une consécration de rapports complets entre les Etats qui entretiennent une coopération bilatérale de niveau remarquable entre la Belgique et le Rwanda.

Monsieur Gol m'a communiqué que les parlementaires belges partagent la conviction du futur rôle de l'Etat National dans le contexte de la décentralisation, et que ses compétences soient déconcentrées vers les Communautés et les Régions dans les disciplines qui requièrent une gestion d'autonomie à la base.

En matière de relations internationales, mon hôte m'a révélé que la Chambre des Représentants a décidé que le Parlement joue pleinement son rôle, en tissant notamment des relations officielles avec des partenaires étrangers, en échangeant davantage de délégations. Il s'agit d'une politique dont la mission lui est confiée en qualité de Responsable des Affaires Extérieures au sein de cette instance législative.

Mon interlocuteur a souhaité avoir mon avis sur le programme actuellement conçu d'envoyer "enfin" une délégation d'élus parlementaires belges au Burundi. Monsieur Gol m'a confié qu'il avait reçu précédemment mon collègue du Burundi à la suite de la visite que le Ministre Burundais des Relations Extérieures avait effectuée auprès de la Commission des Affaires Extérieures et où il s'est fait "huer" en s'efforçant d'expliquer la nature des événements de NTEGA-MARANGARA 1988.

Maintenant que la situation politique dans ce pays semble normalisée, l'Ambassadeur du Burundi a transmis à Monsieur GOL l'invitation du Gouvernement Burundais à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants de Belgique.

Soucieux de ménager les susceptibilités, mon interlocuteur m'a sondé sur la possibilité d'organiser le même voyage de parlementaire au Rwanda à la même période.

Dans la foulée, Monsieur GOL m'a informé qu'il n'a pas été possible depuis longtemps d'envoyer une délégation de parlementaires belges au Zaïre du fait de la fréquence des tensions dans les relations



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

entre les deux pays.

J'ai rassuré Monsieur GOL qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient du côté rwandais à ce que les parlementaires belges visitent leurs collègues du Rwanda et qu'il n'y aurait aucune interprétation déplacée du fait que notre pays n'ait pas été à l'origine de l'invitation à visiter la région.

Pour le calendrier de ce programme, j'ai retenu que le voyage se situerait vers mai-juin 1990 et ai déclaré que les Autorités rwandaises, le Conseil National de Développement et ses membres seront très heureux d'accueillir et d'échanger des vues avec cette délégation de parlementaires belges.

Reprenant la parole, mon interlocuteur a souhaité que ces contacts soient réciproques et qu'une délégation de députés du C.N.D. puisse se rendre en Belgique au cours de l'année 1990 après la visite de la délégation belge dans notre pays.

Lorsque des parlementaires belges se déplacent en visite officielle à l'extérieur, des dosages selon les appartenances aux différentes familles politiques sont de rigueur. Les trois formations traditionnelles sont représentées proportionnellement (Sociaux-chrétiens, Socialistes et Libéraux). S'agissant du voyage dans les pays en voie de développement, et particulièrement dans notre sous-région, on y associe les membres de la VOLKSUNIE, parti auquel appartient Monsieur GEENS, Ministre de la Coopération au Développement. Au total, la délégation serait composée de 5 à 6 membres dont le Président de la Commission des Affaires étrangères, Chef de la délégation.

J'ai promis à Monsieur GOL une réponse concrète et définitive en rapport avec l'objet de mon entretien après en avoir rendu compte aux Autorités compétentes en même temps que je l'ai assuré d'une réaction en principe positive.



**AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE**

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

Mon hôte m'a demandé le nombre et la situation des réfugiés burundais qui restent sur le sol rwandais depuis les événements de NTEGA-MARANGARA d'août 1988. Je l'ai informé qu'un millier ne se résoud pas à rentrer dans leur pays et que le Rwanda, à son corps défendant, héberge encore et traite ces réfugiés dans de bonnes conditions, avec l'espoir qu'ils trouveront soit un autre pays d'accueil, soit qu'ils retourneront dans leur pays. Les difficultés d'ordre démographique propres au Rwanda sont telles que notre pays ne peut les contenir pour trop longtemps, ai-je ajouté.

Mon interlocuteur, relayant le point de vue de ses pairs, s'est déclaré heureux que les choses sont globalement et vite rentrées dans l'ordre. L'on estime qu'il s'agit d'un cas rare où l'on constate dans le monde le retour des réfugiés dans leur pays d'origine. L'explication partagée réside dans la prise de conscience immédiate de la situation que les partenaires du Burundi ont aidé à résoudre au plus tôt, a reconnu Monsieur GOL.

Revenant aux relations que pourraient nouer le parti PRL et MRND, le Président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants de Belgique a souhaité mon aide sur l'opportunité de hisser ses relations soit entre les deux formations politiques, soit entre le PRL et l'Etat Rwandais par le MRND interposé.

J'ai répondu qu'en ce qui me concerne, l'essentiel est de réaliser une intégration dans le style de relations traditionnelles existantes entre la Belgique et le Rwanda et qu'il serait intéressant d'entretenir des relations avec le Parti Libéral Belge compte tenu de sa puissance sur la scène politique belge et ce, avec en filigrane un cadre particulier et privilégié avec le MRND, et préserver la continuité de ces relations en cas d'alternance politique en Belgique.

J'ai signalé à l'attention de mon interlocuteur que le MRND fête en juillet prochain son 15ème Anniversaire et que son 7ème Congrès tiendra ses assises en décembre de cette année. D'habitude les partis amis y sont invités et y trouvent l'occasion de renforcer leurs relations. Dans cette optique, j'ai souhaité que le PRL puisse être représenté à ces manifestations en promettant qu'une invitation officielle lui sera transmise.



AMBASSADE
DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

Les relations entre le MRND et le Parti Libéral belge pourrait commencer par des choses pratiques telles que l'échange de délégations à de grandes occasions.

De retour d'un périple en URSS et en Hongrie et à la veille d'un voyage en Roumanie et en Tchécoslovaquie, la délégation de parlementaires belges à laquelle participait Monsieur GOL, garde des impressions plutôt inquiétantes car il semble que les réformes dans le sens de la transparence et le dialogue sont encore loin d'être la réalité. Les éléments de réformes susceptibles d'enclencher le processus démocratique complet sur place en U.R.S.S. sont encore absents aux yeux des observateurs.

Tout le monde partage la conviction que l'intention de Monsieur GORBATCHEV va dans le bon sens mais il faut être prudent dans l'anticipation de l'évolution des événements car à la vitesse où vont les choses, les effets pervers sont dangereux et peuvent compromettre facilement l'expérience engagée, estime Monsieur GOL.

Lorsque j'ai évoqué la situation dans d'autres pays d'Europe Centrale, Monsieur GOL a été d'avis que Monsieur GORBATCHEV a encouragé le mouvement mais que lui-même prend le retard après les satellites de l'URSS. Dans son appréciation, la délégation belge estime qu'il faut craindre davantage la résurgence des nationalismes à l'intérieur de ces pays en mouvement. Face à cette situation, l'Europe de l'Ouest est politiquement, idéologiquement et matériellement désarmée. Le monde libre subirait les événements en spectateur passif, a ajouté son hôte.

J'ai souhaité requérir son appréciation sur l'avenir des deux Allemagnes. La réaction de mon interlocuteur m'a révélé un état d'esprit opposé à cette unification car, l'unité européenne serait menacée. A mon étonnement face à cette appréhension, Monsieur GOL a pris l'histoire pour témoin, affirmant que ces considérations ont prouvé le contraire trois fois au cours du siècle et que l'humanité n'y a retenu que des conséquences fâcheuses. Monsieur GOL regrette qu'il n'y ait malheureusement aucun pays susceptible de faire un contrepoids à la perspective actuelle. Il y a lieu d'être inquiet devant une Allemagne unifiée et une Grande-Bretagne en éternelle tergiversation dans ses relations avec la Communauté Economique Européenne, a-t-il déclaré. L'origine juive de Monsieur GOL explique cette prise de position.



AMBASSADE
DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

AVENUE DES FLEURS, 1
(coin av. de Tervueren)
B-1150 BRUXELLES

S'agissant de la réussite du projet soviétique actuel de réduire les forces militaires en Europe et en garder un nombre de troupes américaines égal à celui des troupes soviétiques, Monsieur GOL est d'avis qu'il faudra s'attendre à ce que l'URSS obtienne ce qu'elle n'a pas gagné par la force durant les décennies. Dans cet ordre d'idée, les troupes américaines stationnées en Europe et formant le bouclier qui protège l'Europe Occidentale, plieront bagages et ainsi toutes les conditions défavorables seront réunies pour favoriser la naissance ou le développement des forces rétrogrades, s'est-il insurgé.

J'ai remercié mon hôte de notre échange de vues et des considérations encourageantes vis-à-vis des relations à promouvoir entre les institutions dont il est membre et leurs équivalents dans notre pays et nous nous sommes séparés convenus que le contact sera régulièrement suivi.

Tel est le contenu de l'entretien que j'ai eu avec Monsieur GOL, Président de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre des Représentants de Belgique, en date du 7.2.1990 en prévision des audiences que j'aurai prochainement avec le Président de la Chambre et le Président du Parti Libéral PRL.

Vous m'obligeriez en demandant au Président du CND de bien vouloir confirmer rapidement sa disponibilité à recevoir la délégation parlementaire belge conduite par Monsieur Jean GOL, Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre et qui souhaite visiter notre pays en mai-juin 1990, période à laquelle cette délégation se rendra également au Burundi.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

François NGARUKIYINTWALI
Ambassadeur